



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

Liberté
Égalité
Fraternité

**POLICE
NATIONALE**



DGPN/CAB

Paris,

le

Pôle : Référent national Covid

TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT

URGENCE

DE

ORIGINE

N° D'ENREGISTREMENT

Date - Heure - Dépôt - Lettre fuseau

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE

VOIES AUTORISÉES ☐

Cocher
éventuellement
la mention utile

AVEC ACCUSÉ DE
RÉCEPTION ☐

A TÉLÉPHONER A
L'ARRIVÉE ☐

PARTIE RÉSERVÉE A L'EXPÉDITEUR
MENTION D'URGENCE
(éventuellement)

Nom du rédacteur :
Cogé Rémi CONÉSA

N° de téléphone : 01 80 15 46 51

DE :	FRÉDÉRIC VEAUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE NATIONALE
A :	DRCPN – IGPN – DCPJ – DCSP – DCPAF – DCCRS – DCRFPN – DCI – SDLP – SNPS – SNEAS – RAID – ENSP – DTPN
POUR INFO :	PP – DGSI
N° DE TEXTE :	DGPN/CAB/N°2021 -03331D du 29/12/2021
O B J E T :	MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE FREINAGE – 5ÈME VAGUE EPIDEMIQUE
P . J . :	..TÉLÉGRAMME DU SECRETAIRE GENERAL DU 29 DECEMBRE 2021 CIRCULAIRE DE LA MINISTRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 29 DECEMBRE 2021.

LA CINQUIÈME VAGUE ÉPIDÉMIQUE QUI TOUCHE LA FRANCE, AVEC DES VARIANTS EXTRÊMEMENT CONTAGIEUX, NÉCESSITE D'ADOPTER DE NOUVELLES MESURES DE FREINAGE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS ARRÊTÉES EN CONSEIL DE DÉFENSE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CE LUNDI 27 DÉCEMBRE.

VOUS PRENDREZ CONNAISSANCE DES INSTRUCTIONS JOINTES ET LES DÉCLINEREZ À L'ATTENTION DES EFFECTIFS PLACÉS SOUS VOTRE AUTORITÉ EN INSISTANT SUR LE FAIT QUE CES MESURES SONT APPLICABLES DÈS LUNDI 3 JANVIER.

1. POUR LES MISSIONS QUI LE PERMETTENT, LE RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL DOIT ÊTRE SYSTÉMATIQUE DÈS LE 3 JANVIER

A COMPTER DE CETTE DATE, LES AGENTS QUI EXERCENT DES MISSIONS TÉLÉTRAVAILLABLES DOIVENT ÊTRE PLACÉS EN TÉLÉTRAVAIL 3 JOURS PAR SEMAINE, VOIRE 4 JOURS, À CHAQUE FOIS QUE CELA SERA POSSIBLE. LE DÉPLOIEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉTRAVAIL DEPUIS MARS 2020 PERMET DE METTRE EN ŒUVRE CES DISPOSITIONS DÈS QUE LES MISSIONS L'AUTORISENT.

LES AUTORISATIONS INDIVIDUELLES QUI ONT ÉTÉ DÉLIVRÉES N'ONT PAS À ÊTRE MODIFIÉES : LES JOURS DE TÉLÉTRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES MIS EN ŒUVRE PENDANT CETTE PÉRIODE EXCEPTIONNELLE SERONT CONSIGNÉS DANS UN ARRÊTÉ COLLECTIF PRIS PAR LE CHEF DE SERVICE.

LE RENFORCEMENT DU TÉLÉTRAVAIL DOIT ÊTRE PERCEPTIBLE DÈS LE 3 JANVIER, AVEC UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE LA PART DES AGENTS CONCERNÉS.

2. L'ORGANISATION DU TRAVAIL DOIT CONTRIBUER À LIMITER LES RISQUES DE CONTAMINATION

POUR LES AGENTS QUI ASSURENT LEURS MISSIONS EN PRÉSENTIEL, VOUS ADAPTEREZ L'ORGANISATION DE VOS SERVICES AFIN DE LIMITER LES TEMPS COLLECTIFS EN PRÉSENTIEL.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA PORTÉE À LA CONTINUITÉ DE DIRECTION DES SERVICES. LE CAS ÉCHÉANT, UN FONCTIONNEMENT EN ALTERNANCE (PRÉSENTIEL/TÉLÉTRAVAIL) PEUT ÊTRE ENVISAGÉ DANS LE RESPECT DES CONTRAINTES PROPRES À CHAQUE MISSION.

IL DOIT ÊTRE FERMEMENT RAPPELÉ QUE SEUL LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRE PERMET DE RÉDUIRE LES RISQUES DE CONTAMINATION (PORT CORRECT DU MASQUE DANS LES BUREAUX ET LES VÉHICULES, LAVAGE DES MAINS, AÉRATION, ETC).

IL CONVIENT DE VEILLER ÉGALEMENT À LA DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION (GELS, MASQUES, LINGETTES, ETC) ET AU NETTOYAGE RÉGULIER DES LOCAUX, VÉHICULES ET MATÉRIELS EN DOTATION COLLECTIVE.

L'UTILISATION DES ESPACES SOCIAUX DE RESTAURATION DOIT SE FAIRE DANS LE RESPECT DES NORMES EN VIGUEUR : MINIMUM DEUX MÈTRES DE DISTANCE ENTRE LES AGENTS SAUF PRÉSENCE D'UNE PAROI FIXE OU AMOVIBLE ENTRE EUX. VOUS VEILLEREZ À ADAPTER LA DISPOSITION DU MOBILIER EN CONSÉQUENCE SI CE N'EST PAS DÉJÀ FAIT. LA CONSOMMATION DOIT NÉCESSAIREMENT SE FAIRE ASSIS Y COMPRIS DANS LES FOYERS BARS.

COMME CELA A DÉJÀ ÉTÉ INDIQUÉ, LES MOMENTS DE CONVIVIALITÉ SONT SUSPENDUS JUSQU'À NOUVEL ORDRE. JE VOUS DEMANDE DE VEILLER STRICTEMENT AU RESPECT DE CETTE CONSIGNE DANS VOS SERVICES.

LES PLANS DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ N'ÉTANT PAS ACTIVÉS À CE STADE, LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE N'EST PAS MISE EN ŒUVRE.

3. RÈGLES CONCERNANT LES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES

LES FORMATIONS INITIALES SONT MAINTENUES. L'ENSEIGNEMENT DES GESTES PROFESSIONNELS DOIT SE FAIRE DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRE, EN ADAPTANT AUTANT QUE POSSIBLE LES MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT POUR S'Y CONFORMER (TAILLE DES GROUPES RÉDUITE ET PARTENAIRES D'ENTRAÎNEMENT FIXES, DISTANCE, OBLIGATION DE PORTER LE MASQUE, ETC).

LES STRUCTURES DE FORMATION VEILLERONT À FAIRE RESPECTER LES GESTES BARRIÈRE LORS DES TEMPS DE PAUSE ET DE RESTAURATION, EN ADAPTANT SI NÉCESSAIRE LES MODALITÉS (HORAIRE, DISPOSITION DES SALLES, ÉVITER LE BRASSAGE DES GROUPES, ETC).

S'AGISSANT DE LA FORMATION CONTINUE, VOUS VEILLEREZ À CE QUE L'ORGANISATION MATÉRIELLE DES FORMATIONS THÉORIQUES EN SALLE PERMETTE LE RESPECT DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE D'UN MÈTRE PAR AGENT PORTEUR DU MASQUE EN PERMANENCE. LES FORMATIONS PRATIQUES QUI NE PERMETTENT PAS LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRE (PRÉSENTANT UN CONTACT PHYSIQUE NOTAMMENT) DOIVENT ÊTRE SUSPENDUES JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

4. SALLES DE SPORT

LES CHEFS DE SERVICE VEILLERONT À CE QUE LA FRÉQUENTATION DES SALLES DE SPORT N'AUGMENTE PAS LES RISQUES DE CONTAMINATIONS. IL CONVIENT DE VEILLER OBLIGATOIREMENT À LEUR BONNE AÉRATION, À LIMITER LE NOMBRE DE PERSONNES QUI LA FRÉQUENTENT AU MÊME MOMENT ET À SON NETTOYAGE RÉGULIER (NOTAMMENT DES ÉQUIPEMENTS, ENTRE CHAQUE UTILISATEUR).

5. VACCINATION

VOUS RAPPELerez AUX EFFECTIFS PLACÉS SOUS VOTRE AUTORITÉ L'IMPORTANCE DE LA VACCINATION QUI RESTE LA MEILLEURE DES PROTECTIONS, À FORTIORI POUR ÉVITER LES FORMES LES PLUS GRAVES DE LA MALADIE. DANS CE CADRE, LES AGENTS QUI SOUHAITENT SE FAIRE VACCINER OU DOIVENT ACCOMPAGNER LEURS ENFANTS EN ÂGE D'ÊTRE VACCINÉS PEUVENT BÉNÉFICIER D'UNE ASA.

VOUS VEILLEREZ AU RESPECT DE CES INSTRUCTIONS DANS VOS SERVICES, EN Y SENSIBILISANT L'ENSEMBLE DES CADRES PLACÉS SOUS VOTRE AUTORITÉ ET EN ASSOCIANT L'ENSEMBLE DES ASSISTANTS ET CONSEILLERS DE PRÉVENTION.

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL RÉMI CONÉSA, RÉFÉRENT NATIONAL COVID, RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE DIFFICULTÉ RELATIVE À CES INSTRUCTIONS.

P/ 
FRÉDÉRIC VEAUX
Le directeur général adjoint
de la police nationale


Jérôme LÉONNET